

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30, statuera sur des demandes de dérogation mineure pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
382, rue du Bicentenaire / Lot 1 544 986 / Zone H1-514	Autoriser un porte-à-faux résidentiel ayant une marge avant de 6,87 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-514 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 7 mètres.
258, rue Querbes / Lot 1 545 287 / Zone H1-518	Autoriser une allée d'accès de 1,93 mètre en dérogation au Tableau 1 de l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur d'allée sens unique de 3 mètres.
142, rue Brodeur / Lot 1 546 287 / Zone H3-529	Autoriser un frontage de 12,98 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-529 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un frontage minimum de 17,50 mètres pour un usage trifamilial; Autoriser un total de deux marges latérales à 4,44 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-529 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 5 mètres pour un usage trifamilial; Autoriser une descente au sous-sol en cour latérale à 0,81 mètre en dérogation à l'article 2.3.7.2.11 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1 mètre.
3661 et 3663, route Harwood / Lot 1 830 716 / Zone H5-807	Autoriser une marge avant de 4,50 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-807 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant de 10 mètres. Autoriser une marge arrière de 1,50 mètre en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-807 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière de 10 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mai 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce douzième (12^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca